

Rapport

de la Commission du Développement
Durable (CDD) du Conseil Général

Concernant

L'octroi d'un crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecossia

Mai 2014

Membres de la Commission du Développement Durable Durable (CDD):

Joseph Bellwald
David Bilgischer
Michel Emery
Ralph Guntern
Julien Kaeser
Robert Métrailler
Laura Salamin
Kilian Steiner
Noé Zufferey

Table des matières

1. Mandat de la CDD
2. Présentation – Questions
 - 2.1. Projet
 - 2.2. Clause du besoin
 - 2.3. Mobilité et accès
 - 2.4. Future affectation des Condémines
 - 2.5. Patinoire
 - 2.6. Gestion de la buvette
3. Discussion-Conclusion

1. Mandat de la CDD

Suite au message du Conseil Municipal d'avril 2014 relatif à **l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecossia**, le bureau du Conseil Général a confié, à la Commission du Développement Durable (CDD), le mandat suivant :

- Examiner les objets et les documents soumis du point de vue spécifique à la commission
- Préavis sur l'entrée en matière
- Discuter le détail
- Donner un préavis sur l'objet en question
- Rapporter au CG lors de la séance du 11 juin 2014

Suite aux explications de Olivier Salamin, Conseiller communal, de Jean-Henri Zambaz, architecte de ville et Patrick Caloz ingénieur, les membres de la commission ont examiné le projet en question d'un point de vue axé sur l'environnement et le développement durable.

2. Présentation - Questions

2.1. Projet

Le concours du projet d'Ecossia a été gagné par le bureau d'architecture Meillard en 1980, mais l'objet présenté comporte des modifications par rapport à ce projet initial. Il a évolué en fonction des besoins actuels des clubs et des moyens financiers de la Commune. Le projet présenté propose une réalisation, par étapes, d'infrastructures sportives (un terrain engazonné, un terrain multisports, un terrain synthétique, une buvette, des dépôts matériels, des places de parc, des gradins, un anneau d'athlétisme, différents accès) dans la continuité des éléments déjà construits.

La vision adoptée par la Commune est celle du regroupement des infrastructures sportives en vue de créer un dynamisme et une cohésion entre les différentes associations sportives. Pour la Commune, l'investissement dans les futures infrastructures d'Ecossia pour un regroupement des clubs et le dégagement des zones urbaines à Condémines représente une priorité.

2.2. Clause du besoin

Le projet répond aux besoins avérés des écoles sierroises et des associations sportives, notamment du FC Sierre. C'est un besoin avéré qui a été analysé et vérifié lors de l'élaboration des plans directeurs des infrastructures sportives, version 2007 et version 2012. Les principaux clubs utilisateurs ont validé ce besoin.

Actuellement, le site de Condémines répond aux besoins des écoles primaires et secondaires sierroises. Cependant, des infrastructures de meilleure qualité, pourraient améliorer, de manière non négligeable, les cours d'éducation physique. La Direction des Écoles est consciente que lorsque les cours d'éducation physique auront lieu à Ecossia, il sera nécessaire de réaménager le plan des horaires de gymnastique afin d'optimiser les transports. Cette dernière affirme qu'une nouvelle organisation des transports pourrait avoir un impact favorable sur les élèves et les cours de gymnastique. Pour les élèves de Granges, la proximité des terrains de foot du village, de l'agorespace, de la nouvelle salle de gymnastique et au besoin, des infrastructures du CO de Grône, font que la pratique de l'éducation physique de ces élèves devrait pouvoir être assumée sans organiser autrement que ponctuellement des déplacements de ces élèves sur Ecossia.

Pour les clubs sportifs, les futures infrastructures ne représentent pas un luxe. Par exemple, en ce qui concerne le terrain synthétique, cela permettrait aux clubs sportifs de s'entraîner à l'extérieur durant 5 mois supplémentaires (hiver et été), les salles de gymnastique étant déjà bien occupées et inadaptées à la pratique du football. La Commune précise que le terrain synthétique pourrait aussi représenter une surface louable aux clubs des communes avoisinantes.

2.3. Mobilité et accès

Les accès pour les véhicules privés, les transports publics ou la mobilité douce sont encore en partie à l'étude.

En ce qui concerne les véhicules privés, le projet privilégie les accès par le sud. Selon une estimation du bureau Transitec, une augmentation de 600 véhicules/jour est prévue dans la zone sud d'Ecossia, ce qui ferait un total de véhicules/jour entre 1'400 et 2'000. Les autres types de mobilité seront privilégiées par l'accès nord. Toujours selon l'étude du bureau Transitec, les places de parc, au nombre de 590, seront largement suffisantes pour un centre sportif communal ; pour une utilisation quotidienne, seules 150-200 seront utilisées et pour une utilisation lors de manifestations importantes, 400 places seront nécessaires.

L'option choisie pour les transports publics n'est pas encore définitive ; deux options sont à l'étude pour les lignes de bus ; soit par bus sierrois, soit par transport régional. Dans ces deux cas, selon l'étude de faisabilité, une réorganisation des transports publics occasionnerait des coûts d'exploitation de 10'000.- et 20'000.- auxquels, il faudra ajouter un coût supplémentaire d'environ 50'000.- pour la réalisation des abris et des infrastructures de transport. Il n'est cependant pas prévu d'augmenter les cadences actuelles des bus. Pour joindre Ecossia, la cadence estimée sera de 40 minutes. De manière générale, la réorganisation des transports publics se fera en fonction des écoles sierroises, première clientèle des transports urbains. Des explications plus précises ne peuvent actuellement pas être données.

La Commune espère encourager et promouvoir la mobilité douce pour rejoindre Ecossia. Selon diverses études, il est estimé qu'actuellement seul 5% des déplacements se font par la mobilité douce. La Commune ne pense pas qu'il est nécessaire d'équiper les berges du Rhône d'un éclairage puisque la majorité des déplacements devraient se faire dans des conditions de jour. D'autant plus qu'une telle infrastructure représenterait un énorme investissement et aurait des conséquences en terme de pollution lumineuse. La Commune pense tout de même à aménager certains endroits stratégiques de manière plus sécurisée. Dans les projets futurs les croisements entre piétons et la route de Pont-Chalais pourront être sécurisés.

2.4. Future affectation des Condémines

La Commune, possédant la maîtrise des 3/4 des terrains des Condémines et de la Métralerie, désire continuer de développer les constructions dans ces quartiers. Pour ce faire, il sera nécessaire d'effectuer un changement de zones qui devra, dans tous les cas, être validé ultérieurement par le Conseil Général.

2.5. Patinoire

La patinoire ne figure pas sur le présent projet d'Ecossia. La Commune désire acquérir les terrains Micarna, proche du site d'Ecossia, pour la réalisation de la future halle de glace. L'acquisition de ces terrains n'est encore qu'au stade de la discussion, mais la transaction entre la Commune et Micarna relève d'un intérêt commun. Aucune date n'est encore fixée.

2.6. Gestion de la buvette

Différentes infrastructures (buvette, restaurant, salle...) sont englobées sous l'appellation de la buvette. Le bâtiment proposé à Ecossia comprend la cuisine, la salle pour 60 personnes, deux vestiaires arbitres, des sanitaires, une infirmerie et un local technique. La construction de la buvette ne fait pas partie de la première étape car la Commune a préféré mettre la priorité sur des infrastructures sportives qui peuvent être construites rapidement. De plus, l'utilisation de deux buvettes simultanément (Ecossia et Condémines) ne semble pas pertinente.

La Commune désire se décharger de l'organisation de la buvette et préfère la laisser à un club sportif pour qui cela représente une rentrée financière non négligeable. A priori, la gérance de la buvette devra probablement être portée par le FC Sierre qui renégociera la location de la buvette à d'autres clubs. Afin de garantir tout de même une certaine équité entre les différents clubs sportifs, le Service des Sports contrôlera les arrangements contractuels entre les différents acteurs.

3. Discussion – Conclusion

Suite au mandat qui lui a été confié par le bureau du Conseil Général et suite au message du Conseil Municipal d'avril 2014 concernant la validation de l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecossia, la commission du Développement Durable (CDD) a examiné ce projet et a délibéré. La séance avec Olivier Salamin Conseiller Communal, Jean-Henri Zambaz architecte de ville et Patrick Caloz ingénieur, ainsi que la mise en commun des réflexions de chacun des

membres a permis à la CDD d'aboutir à un résultat unanime. La Commission tient à remercier Olivier Salamin Jean-Henri Zambaz et Patrick Caloz pour leur disponibilité et la qualité des explications qu'ils ont apportées.

La CDD est séduite par la cohérence du projet et ce par divers aspects, à savoir, le regroupement des infrastructures sportives sur un seul site, les revendications des écoles et des clubs prises en compte, la gestion et la définition de la buvette, le financement et la réalisation par étapes ainsi que l'anticipation de la future patinoire. La centralisation des infrastructures permettra également la synergie et l'échange entre les différents clubs sportifs.

De plus, la CDD félicite la Commune pour sa vision à long terme en présentant un projet concret avec des possibles extensions du site. Les possibilités d'agrandissement semblent répondre aux futures ambitions des clubs sportifs sierrois.

Malgré tout, la CDD regrette que l'aspect de la mobilité ne soit pas développé avec plus de précision à ce stade du projet. La Commission attend que la Commune mette tout en œuvre pour permettre un accès facilité à l'ensemble des utilisateurs des infrastructures sportives.

De plus, la CDD désire être informée de la répartition des recettes de la buvette d'Ecossia entre les différents clubs sportifs, de l'intention de la Commune sur les nouvelles affectations de Condémines et de l'étude actuellement en cours concernant le projet de chauffage à distance. Finalement, suite à l'entretien entre la chef de l'Office cantonal des sports et les responsables du projet d'Ecossia, la Commission attend des précisions sur le montant octroyé par le fonds cantonal du sport.

Favorables au projet et conscients de la priorité d'un tel investissement pour les clubs sportifs et les écoles de Sierre, les membres de la CDD, à l'unanimité des membres présents, proposent au Conseil Général, l'entrée en matière ainsi que l'acceptation du crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecossia.

Ainsi lu et approuvé par l'unanimité des membres présents de la Commission le 13 mai 2014.

Le président
Robert Métrailler

Le rapporteur
Laura Salamin

